Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251124-127BAUN-DE

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo - BP 26042
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Saint-Méen Montauban s'est réuni en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de Philippe CHEVREL, Président, après avoir été convoqué, conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 13/11/2025

Secrétaire de séance : Yvane POCHON

Membres en exercice : 41
Nombre de présents : 31
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre d'excusés : 7
Nombre d'absents : 3

PRESENTS
BLERUAIS : **BOISGERVILLY** : PIEDVACHE Bernard, ROUSSIN Sylvie **GAEL** : **IRODOUER** : TEXIER Frédéric, PEZZOLA Marie-Laure **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : Patrick HERVIOU, BOUILLET Isabelle **LANDUJAN** : HENRY Serge **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel **MÉDRÉAC** : COLLET Serge **MONTAUBAN-DE-BRETAGNE** : JALU Serge, LE FUR Christine, LE BIAVAN Rolland, URVOY Karine, VERNEY Thierry **MUEL** : MORICE Anne-Marie **QUEDILLAC** : PEILA-BINET Carine, LORAND Hubert **ST MALON SUR MEL** : LE METAYER Gilles **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne **ST MEEN-LE-GRAND** : CHEVREL Philippe, GUITTON Pierre, GLOTIN Michel, DIVET Anne, LELU Annette, FLEURY Laurence, CARISSAN Philippe **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LAYEC Marianne **ST PERN** : FRENOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe **ST UNIAC** : PASSILLY Karine
EXCUSES
LECOMTE Maryse, LEVREL Denis, BUISSON Alain, GUEE Madeleine, BRICHE Fabien, DESPRES Joseph, CHENAIS Patrick
ABSENTS
COLLIAUX Valérie, SAUDRAIS Vanessa, ROUAULT Delphine
POUVOIRS
LECOMTE Maryse à LE METAYER Gilles, LEVREL Denis à PASSILLY Karine, BUISSON Alain à PEZZOLA Marie-Laure, GUEE Madeleine à URVOY Karine, BRICHE Fabien à JALU Serge, DESPRES Joseph à LE BIAVAN Rolland, CHENAIS Patrick à MORICE Anne-Marie

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-200038990-20251124-127BAUN-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025	DELIBERATION N° 2025/127/AdR
ECONOMIE	Rapporteur : Philippe CHEVREL
LOCAL COMMERCIAL SAINT-UNIAC : BAIL AVEC PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNE	

***Vu** le Code général des collectivités territoriales ;*
***Vu** la propriété communautaire du local commercial situé 1, rue de Brocéliande à Saint-Uniac (35360) – référence cadastrale section A n°871 - actuellement mis à disposition de la Commune de Saint-Uniac pour l'organisation d'évènement permettant de créer du lien social et de redynamiser le centre-bourg ;*
***Vu** l'avis du domaine en date du 5 juin 2025 estimant la valeur vénale du bien à 92 000€ HT ;*
***Considérant** que la Commune de Saint-Uniac a exprimé son intérêt pour l'acquisition du bien, dans un premier temps via un bail assorti d'une promesse de vente ;*

Il est proposé la mise en place d'un bail avec promesse unilatérale de vente entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Uniac, pour le local situé 1 rue de Brocéliande à Saint-Uniac - parcelle cadastrale section A N°871 d'une surface de 251 m².

Le bail sera conclu pour une durée de 3 ans, avec un loyer annuel fixé à 1 500€ HT payable d'avance (déductible du prix de vente final), et comprendra une promesse de vente au profit de la Commune, exerçable dans un délai de 3 ans, au prix de 92 000€ HT. La vente sera soumise à la TVA.

Les frais afférents à la rédaction des actes, frais notariés et taxe foncière seront à la charge de la commune.
La sous-location ou mise à disposition sont autorisées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (Karine PASSILLY ne prend pas part au vote), soit 37 voix :

- **APPROUVE le projet ci-annexé de bail avec promesse de vente entre la Communauté de communes et la Commune de Saint-Uniac pour le local commercial situé 1 rue de Brocéliande à Saint-Uniac pour une durée de 3 ans avec un loyer annuel déductible du prix de vente final fixé à 1 500€ HT, charges, abonnements, consommations et taxe foncière en sus, payable d'avance.**
- **APPROUVE le montant du prix de vente à 92 000€ HT, frais notariés, TVA et Taxe Foncière en sus à charge de la commune ;**
- **OPTE pour l'assujettissement de la vente à la TVA,**
- **AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement de l'un des vice-présidents délégués, à signer le bail, la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
CHEVREL Philippe

Signé par : Philippe CHEVREL
Date : 25/11/2025
Qualité : PRESIDENT